



Mairie
9, Place M. RICHARD
31340 LE BORN

05.61.09.32.76
mairie@leborn.fr

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le mardi 30 juin à 20 heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de LE BORN, se sont réunis dans la salle du foyer rural, convocation qui leur a été adressée le 24 juin par le Maire Jean-Luc NEGRO, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : NEGRO Jean-Luc, DALLA-BETTA Annie, VIALADE Baptiste, CHEVRIER Magalie, GARDELLE Laurent, ASSOULANT Marie-Ange, BODIN Martine, BOUQUET Philippe, CHAIRRUAU Richard, MOYEN Christine, PAULOIN Jean-Louis, POUJOL Marie-France, RICHARD Roland, SVOBODNY Pascal

Étaient Absents : ROZES Fanny

Procurations :

- De Mme ROZES Fanny à Mme DALLA-BETTA Annie

Monsieur Baptiste VIALADE a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour

- 1- Recrutement d'un agent polyvalent pour la rentrée de septembre 2026
- 2- Tenue du débat obligatoire relatif à la protection sociale complémentaire – CDG31
- 3- Renouvellement du 2ème poste du secrétariat de mairie
- 4- Nomination du représentant de la commune au Comité du Bassin de l'Emploi (CBE)
- 5- Délibération de principe spécifique aux « petits travaux » – SDEHG

Questions diverses

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 5 juin 2026 n'est pas approuvé en l'état. M. RICHARD et M. BOUQUET, conseillers municipaux, évoquent certaines demandes de rectification qui ont été envoyées le 24/06/2026 au secrétariat de mairie afin d'être prises en compte avant la publication du compte rendu. Ce compte rendu ayant été publié en amont de ces modifications, il est demandé à ce que les corrections soient apportées et que le compte rendu finalisé soit publié dès que possible.

2026-06-01 Recrutement d'un agent polyvalent pour la rentrée de septembre 2026

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que l'agent contractuel actuellement en renfort d'équipe quitte la collectivité à la fin de cette année scolaire pour réintégrer son poste de titulaire dans sa collectivité de rattachement. Il propose donc de recruter un nouvel agent contractuel à compter de la rentrée de septembre 2026 pour palier au besoin toujours présent pour cette nouvelle année scolaire.

M. VIALADE, 2^{ème} adjoint délégué aux affaires scolaires, périscolaires et aux ressources humaines explique que ce recrutement permettrait de répondre à un besoin de renfort à l'école mais également de développer des activités périscolaires pour répondre aux attentes des enfants et des familles.

M. BOUQUET, conseiller municipal, entend cette proposition de renfort sur les temps périscolaires, mais questionne la nécessité du renfort sur le temps scolaire.

M. VIALADE réaffirme la volonté de rendre l'école attractive en proposant un accueil renforcé, notamment en classe de maternelle, et de développer des programmes d'activités sur les temps périscolaires. Il précise qu'un agent supplémentaire aiderait à stabiliser l'école pour cette transition à 3 classes.

M. RICHARD, conseiller municipal, questionne M. VIALADE sur la réunion qui s'est tenue en cette fin de journée avec l'inspectrice de l'Education nationale et les représentants des parents d'élèves.

Lors de la 1^{ère} phase de la carte scolaire, Mme l'Inspectrice avait indiqué qu'en cas de 3 nouvelles inscriptions, la 4^{ème} classe serait maintenue. Son positionnement évolue au fur et à mesure des semaines et des éléments concrets. M. VIALADE indique que celle-ci est désormais pessimiste sur ce maintien ; et ce, malgré les arguments relatifs à la surcharge des 3 classes conservées en cas de fermeture du 4^{ème} poste.

Mme l'Inspectrice a présenté la croissance de communes proches de LE BORN nécessitant l'ouverture de nouvelles classes. Le maintien de la 4^{ème} classe à LE BORN, en dessous des quotas d'accueil par classe, est difficilement défendable.

M. RICHARD fait remarquer qu'aucun courrier officiel n'a été reçu en mairie pour acter la fermeture de cette 4^{ème} classe et qu'il est encore possible d'espérer un maintien à la rentrée. Il rappelle l'urgence de scolariser de nouveaux enfants à LE BORN face à ce risque réel. Il demande également ce qu'il en est de l'avancée des dossiers de dérogation en attente et des inscriptions en TPS.

M. VIALADE indique qu'il n'y a pas de demande d'entrée en TPS actuellement. Deux dossiers de dérogation sont en cours : une famille a reçu l'accord de leur commune pour s'inscrire à LE BORN, mais l'autre famille est toujours en attente.

Il est questionné l'accueil de ces enfants supplémentaires et la surcharge réelle des 3 classes en cas de fermeture du 4^{ème} poste. Il est néanmoins rappelé que la commune de VARENNES accueille également les TPS, ce qui peut être défavorable à LE BORN si cet accueil n'est pas maintenu.

M. le Maire ajoute qu'il a pu échanger avec des maires de communes voisines sur la pratique de « récupération d'enfants ». Il est souligné qu'il serait respectueux et honnête de ne pas mettre à mal d'autres écoles dans le seul but de préserver une classe qui aurait certainement vocation à fermer à la rentrée suivante au vu des prévisions des effectifs d'accueil : départ de 14 CM2 en juillet 2027 pour 5 entrées en PS en septembre 2027, ce qui amènerai l'effectif global de l'école 65 élèves. La projection à 4 ans annonce un effectif de 54 élèves.

M. RICHARD alerte sur le risque de fermeture de l'école à terme si la mairie ne se mobilise pas. M. VIALADE rappelle qu'une fermeture d'école ne peut être actée sans accord du maire et du conseil municipal, quelque soit le nombre d'enfants accueilli. Le risque de fermeture d'école n'est pas un sujet d'actualité.

Afin de revenir au sujet principal, M. VIALADE indique que le nouvel agent aurait un contrat de 26 heures. L'annualisation porterait ses heures réelles hebdomadaires à 33 heures. Pour ce recrutement, il est proposé de faire appel à un service civique.

M. BOUQUET et M. RICHARD expriment l'intérêt de ce recrutement qu'en cas d'accueil de nouveaux TPS et des 2 enfants concernés par les demandes de dérogation.

M. RICHARD demande quel coût représenterait le recrutement de ce nouvel agent pour la commune. S'il s'agit d'un service civique, le coût mensuel à charge de la mairie serait de 114€. S'il s'agit d'un recrutement par voie classique, le coût mensuel serait d'environ 1500€.

Les élus s'entendent sur le recrutement d'un service civique pour l'année 2026/2027. La personne recrutée devra justifier d'un BAFA et d'une expérience en petite enfance. Pour ce recrutement, une demande d'agrément devra être réalisée auprès du service national. Une fois l'agrément obtenu, le recrutement pourra être réalisé pour une période de 12 mois maximum.

Une publication d'offre sur le site « emploi territorial » devra également être réalisée par le secrétariat de mairie dans le cas où l'agrément pour le service civique n'était pas obtenu.

Les élus approuvent à l'unanimité le recrutement d'un agent en service civique à compter du 1^{er} septembre 2026.

2026-06-02 Tenue du débat obligatoire relatif à la protection sociale complémentaire – CDG31

M. le Maire informe les élus du mail reçu par le centre de gestion de la Haute-Garonne (CDG31) concernant la tenue du débat obligatoire relatif à la protection sociale complémentaire.

La commune de LE BORN est adhérente à la convention de participation en prévoyance et en santé, proposées par le CDG31.

Dans ce cadre et en respect de l'article L827-12 du Code Général de la Fonction Publique, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics doivent organiser un débat sur les garanties accordées en matière de protection sociale complémentaire dans les 6 mois suivant leur renouvellement.

M. le Maire rappelle la participation mensuelle de la commune pour la prévoyance et la santé, à savoir :

- 15€ pour la santé
- 7€ pour la prévoyance

Les élus prennent note de ces informations. Une réflexion sera portée ultérieurement sur la revalorisation des participations.

2026-06-03 Renouvellement du 2^{ème} poste du secrétariat de mairie

L'agent contractuel occupant actuellement le 2^{ème} poste du secrétariat de mairie a été reçu par 2 élus lors d'un entretien individuel. Il en est ressorti sa volonté de poursuivre sa montée en compétences sur les différentes missions du secrétariat de mairie.

Cet agent a également fait part de son souhait d'augmenter son volume d'heures hebdomadaire, une fois la montée en compétences terminée d'ici 1 an. Cependant, cet agent n'envisage pas ni de basculer sur un temps complet à 35 heures hebdomadaires, ni d'assumer le poste de secrétariat seule. Elle demande à ce qu'un 2^{ème} poste soit maintenu en parallèle.

Les élus échangent sur les besoins réels du secrétariat de mairie et l'organisation attendue. Il est acté qu'un temps de travail de 35 heures hebdomadaires devrait être suffisant pour assumer l'entièreté du poste.

Les conditions du maintien de ce 2^{ème} poste n'étant pas réunies, les élus n'envisagent pas le renouvellement de ce contrat.

A 13 voix « POUR » et 2 abstentions, les élus rejettent le renouvellement du poste.

2026-06-04 Nomination du représentant de la commune au Comité du Bassin de l'Emploi (CBE)

M. le Maire présente au conseil municipal le rôle du Comité du Bassin de l'Emploi. Celui-ci est un acteur de premier plan dans le développement économique des territoires qui a pour mission la mise en commun de moyens techniques, de savoir-faire et d'informations au profit des hommes et des femmes qui vivent et travaillent sur son territoire.

Dans une démarche participative incluant tous les partenaires locaux, il favorise la création et le développement d'activités, tout en respectant l'équilibre entre l'environnement et l'évolution économique et sociale.

Il intervient auprès de divers publics :

- Entreprises et Associations : aide au développement, mise en place de formation / ateliers en fonction des besoins du territoire, accompagnement ressources humaines, juridique, réglementaire, recherche de financement
- Porteurs de projets : accompagnement à la création (étude de faisabilité – recherche de financement – choix statut – suivi après création), mise en réseau (formation – emploi), aide à l'implantation
- Collectivités locales : aide à la mise en place de projet sur la collectivité (forum, atelier, chantiers d'insertion...), diagnostic économique et sociale, création de services

Afin de faciliter les relations entre le CBE du Net et la commune de LE BORN, il est nécessaire de bien vouloir désigner au sein du conseil municipal un représentant de la commune.

Mme POUJOL, conseillère municipale, et M. RICHARD, conseiller municipal se portent candidats à ce rôle.

Après discussion, il est proposé que Marie-France POUJOL soit nommée titulaire et Roland RICHARD, suppléant.

A l'unanimité, les élus valident cette nomination.

2026-06-05 Délibération de principe spécifique aux « petits travaux » - SDEHG

M. le Maire explique aux élus que le Syndicat Départemental d'Electrification de la Haute-Garonne (SDEHG) a mis en place, en 2018, une procédure spécifique aux « petits travaux urgents » nécessitant une réactivité importante des services du Syndicat et des entreprises. En 2021, cette procédure a été étendue à l'ensemble du mandat.

En ce début d'année 2026, il est demandé à la commune de valider une délibération de principe spécifique à ces travaux, dans la limite de 10 000€ annuels de contribution communale.

Pour chaque dossier ainsi traité une lettre d'engagement financier sera signée par le Maire.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

M. RICHARD, conseiller municipal, indique que certains éclairages publics restent toujours allumés la nuit malgré les alertes déjà réalisées auprès du SDEHG. Le secrétariat de mairie doit reprendre contact avec leurs services à ce sujet.

Les élus approuvent à l'unanimité cette délibération de principe spécifique aux « petits travaux »

QUESTIONS DIVERSES

1/ Fiabilisation des bases des impôts directs locaux – CCID

Mme CHEVRIER, 3^{ème} adjointe déléguée aux finances, présente aux élus la proposition de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) de mettre à disposition des collectivités qui en font la demande préalable un traitement de fiabilisation automatisé des bases fiscales des locaux d'habitation par la mise à jour des éléments de confort.

Cette fiabilisation des bases des impôts directs locaux constitue un objectif majeur pour DGFIP dès lors qu'elle contribue non seulement à améliorer les recettes des collectivités locales mais aussi à consolider l'équité fiscale entre les contribuables.

Les « éléments de confort » participent à l'évaluation des locaux d'habitation qui constitue l'assiette de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Or, il est constaté qu'un ou plusieurs éléments de confort, devenus en réalité très courants, sont absents de l'évaluation de certains logements en incohérence avec leur appréciation générale, ce qui minore potentiellement la valeur locative utilisée pour établir ces taxes.

C'est pourquoi, la DGFIP met à disposition des collectivités qui en ont fait la demande préalable un traitement de fiabilisation automatisé annuel dont le premier passage est prévu à l'automne 2026 pour préparer la campagne de taxation 2027. Ce traitement, concernant exclusivement les logements des catégories 1 à 6 permettra de rétablir leur correcte évaluation en ajoutant lorsqu'ils sont manquants les éléments de confort essentiels.

Si la commune souhaite bénéficier de cette nouvelle offre de service proposée par la DGFIP, la demande devra parvenir aux services fiscaux avant le 15 septembre 2026.

Après discussion, il est mis en avant la nécessité d'assurer l'équité entre chaque administré et de régulariser la situation. Cependant, il est décidé de ne pas donner suite à cette proposition de la DGFIP et de renvoyer ce contrôle et cette actualisation vers la Commission Communale des Impôts Directs qui se réunira d'ici la fin d'année 2026.

2/ Créneaux piscine 2027 : 2 classes

M. le Maire présente aux élus la demande de la directrice de l'école quant à la réservation des créneaux de piscine pour l'année scolaire 2026/2027. Mme la directrice souhaite obtenir l'accord pour maintenir ce projet pour les 2 classes élémentaires.

Les élus valident à l'unanimité cette demande et remercient Mme la directrice pour sa mobilisation.

3/ Point sur la proposition de changement de prestataire de cantine

Mme DALLA-BETTA, 1^{ère} adjointe, informe les élus de sa visite réalisée à la cuisine centrale de VILLEBRUMIER. Elle informe les élus que le prix du repas facturé aux familles est actuellement de 4.50€, soit 0,70€ plus cher qu'à LE BORN.

Elle précise également que cette cuisine ne pourra pas supporter une demande supplémentaire et que le coût des repas risque encore d'augmenter suite à une réorganisation prévue en interne.

M. RICHARD, conseiller municipal, explique que ce point devait être travaillé en commission « cantine » avec les parents d'élèves et les enfants. Il demande à ce que cette commission soit créée pour la rentrée de septembre 2026 afin que les enfants et les familles puissent échanger et travailler sur la qualité des produits et également sur la quantité des repas servis.

4/ Création adresses mails élus

Il est proposé aux élus qui le souhaitent de bénéficier d'une adresse mail nominative pour désencombrer leurs adresses mail personnelles. Cette adresse sera intitulée nom.prenom.leborn@orange.fr

Aucune demande dans ce sens n'est formulée par les élus qui sont satisfaits du fonctionnement actuel. Pas de création d'adresse envisagée.

5/ Accompagnement Escape Game – vendredi 3 juillet

L'APE de LE BORN et une enseignante ont averti le secrétariat de mairie ce jour du manque d'encadrants pour l'activité ESCAPE GAME programmée le vendredi 3 juillet. Les élus sont sollicités pour venir en renfort sur cette journée :

- M. RICHARD, conseiller municipal, se propose de venir le matin
- Mme BODIN, conseillère municipale, et Mme CHEVRIER, 3^{ème} adjointe, seront présentes l'après-midi

6/ Présentation de la Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI)

La chargée de projet Tarification Incitative de la Communauté de Communes de Val'Aïgo (CCVA) a proposé de venir présenter cette nouvelle taxe aux élus de LE BORN le mardi 7 juillet.

Les élus valident cette proposition mais proposent d'organiser directement une réunion d'information au public sur cette date du mardi 7 juillet à 20h30 – Salle des fêtes.

Un point doit être fait avec le service de la CCVA pour vérifier la faisabilité de cette réunion.

7/ Avancée du Projet Éolien

M. RICHARD, conseiller municipal et Président de l'association PPE (Protection Paysage et Environnement), fait part de l'avancée du projet.

La commune de VILLEMUR-SUR-TARN et la Communauté de Communes de Val'Aïgo ont toutes deux voté une motion contre ce projet éolien. M. RICHARD les en remercie.

Bien que ce projet ne soit pas abandonné, les associations PPE et APECT font le nécessaire afin que ce dossier ne puisse pas être recevable en Préfecture.

La société VOLTALIA avait acté la création d'un groupe de travail mais aucune communication n'a été faite dans ce sens. Ce groupe n'a pas été constitué et aucune dynamique n'a été enclenchée de leur part. La société VOLTALIA ne communique plus du tout concernant ce projet depuis plusieurs semaines déjà.

8/ Suite à la réunion du 12 juin avec Haute Garonne Numérique (HGN)

Il en ressort que 30 foyers sont actuellement non connectés à la fibre sur la commune. Chaque administré concerné doit être contacté pour faire le point et mettre en place un accompagnement si besoin.

HGN est informé des différents problèmes de connexion et des travaux à effectuer sur la commune (poteaux cassés / câbles arrachés).

M. RICHARD, conseiller municipal, explique que la commune ne peut pas se satisfaire de la situation précaire actuelle pour la connexion internet via la fibre. Il précise toute la commune n'est pas concernée par ces problèmes, mais que certains quartiers sont régulièrement affectés par des coupures.

L'obligation de passer à la fibre avant janvier 2027 est confirmée.

Il est relevé l'existence d'un réel problème d'élagage des arbres. M. RICHARD demande si la Communauté de Communes de Val'Aïgo peut accompagner la commune sur ce dossier. Le secrétariat de mairie se charge de solliciter la CCVA à ce sujet

9/ Calendrier des prochains CM

M. BOUQUET, conseiller municipal, demande à ce que le calendrier des prochains conseils municipaux soit établi dès que possible.

Un rythme d'un conseil municipal toutes les 8 semaines est proposé par M. le Maire. Néanmoins, le prochain conseil n'aura lieu que courant septembre 2026, une fois la période des congés estivaux passée.

Il est rappelé que les conseils municipaux ne sont justifiés que sur nécessité de délibération. Des réunions « simples » entre élus seront organisées entre chaque séance du conseil municipal.

10/ Point sur l'organisation de la Fête locale de juillet 2026

Le calendrier est modifié pour cette année suite à une réorganisation des messes par le Diocèse. La messe se tiendra à LE BORN le samedi 18 juillet à 11h45. Le dépôt de gerbe se déroulera le dimanche 19 juillet à 11h.

L'ordre du jour ayant été épuisé, M. le Maire lève la séance du conseil municipal à 22h50.

Affiché le **10 JUIL. 2026**

En exécution de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Jean-Luc NEGRO



Le secrétaire de séance,
Baptiste VIALADE

A black ink signature of Baptiste Vialade.